Le Vildéen

Magazine d'informations communales

2018
n° 2

Le mot du maire

Dans quelques semaines nous en aurons fini de 2018 ; une année qui aura encore été marquée par de nombreuses réalisations que vous pourrez découvrir à la lecture de ce bulletin.

En juillet dernier le conseil municipal a fait valoir son droit de préemption sur une propriété située rue des Templiers et rue de la Vallée dans le but de créer des logements locatifs ; cette délibération fait suite à une orientation d'aménagement et de programmation validée par les services de Dinan Agglomération et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne. Cette opération a pour objectif de densifier le centre-bourg et de planifier les projets au regard de cet objectif. Aujourd'hui l'étude opérationnelle est en cours en vue de l'acquisition des bâtiments et de la mise en conformité des lieux. L'opération est lourde financièrement puisqu'il va falloir faire face à des travaux de dépollution, de déconstruction partielle et de désamiantage. Le portage se fera par l'intermédiaire de l'EPF de Bretagne mais la commune devra intervenir en complément, soit sur ses fonds propres soit grâce à des subventions dans le cadre du contrat Pays-Régions. La reconstruction et le réaménagement seraient à la charge d'un porteur de projet privé ou public.

Un autre dossier est également à l'étude ; c'est la réhabilitation et la transformation de l'espace situé entre le boulodrome (qui est très malade) et l'entrée ouest près de l'église. Le cabinet Prigent et Associés de RENNES a déjà acté plusieurs scénarios qui ont été présentés aux élus. Ceux-ci devront se positionner assez rapidement pour valider ou non le projet afin de demander des subventions notamment dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Par ailleurs, la rentrée scolaire s'est parfaitement déroulée ; l'école garde ses six classes - deux maternelles et quatre en primaire - mais les effectifs ont tendance à baisser ; espérons qu'ils se stabilisent. Chaque année la commune engage des travaux pour l'amélioration de l'accueil des enfants et des enseignants et fait preuve de réactivité et souvent d'anticipation pour répondre aux normes qui sont de plus en plus contraignantes.

Voilà en quelques mots les derniers gros projets qui sont dans les tuyaux et qui pourraient voir le jour d'ici la fin du mandat.

En attendant de répondre peut-être à vos interrogations, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et vous donne rendez-vous le 6 janvier 2019 pour les Vœux du Maire.

Le Maire,
Jean-Yves JUHEL

Sommaire

Conseils municipaux.....p 3
Infos administratives ..... p 10
Infos communales..... p 15
Scolaire / Périscolaire..... p 20
Vie associative..... p 23
Infos pratiques ..... p 28

Mise en page :
RoudennGrafik, 02 96 58 02 03

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr
www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi		
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Jeudi	9H00 - 12H00	
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	10H00 - 12H00	

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 29 mars 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY

Service technique - Achat d'un nettoyeur haute pression

Le conseil municipal décide d'acheter un nettoyeur haute pression et retient la proposition remise par la société Zolpan de DINAN, 1 949,00 euros H.T., soit 2 338,80 euros T.T.C.

Cimetière - Travaux d'étanchéité du mur

L'assemblée décide d'effectuer des travaux d'étanchéité pour le toit plat du préau à l'entrée du cimetière (côté colombarium) et retient la proposition remise par la société BENTO de LA LANDEC pour un montant de 999,98 euros H.T., soit 1 199,98 euros T.T.C.,

Ecole - Travaux

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération

- Travaux .....65 000,00 euros
- Maîtrise d'œuvre et audit .....5 000,00 euros

Financement du projet

- Dotation à l'investissement public .....56 000,00 euros
- Autofinancement / emprunt .....14 000,00 euros

Le conseil municipal prend acte du rapport d'audit des installations de ventilation de l'école primaire, valide le projet de travaux (ventilation, maçonnerie, isolation et cloisons, plafonds suspendus, peinture et électricité) et approuve le plan de financement.

Travaux de fauchage - Débroussaillage - Contrat

La commune décide de passer un contrat d'une durée de trois ans (2018-2019-2020) avec l'entreprise COMMEUREUC de CAULNES pour les travaux de fauchage et de débroussaillage, soit un coût annuel de 3 396,60 euros H.T.

Acquisition de la parcelle A 1837 - Rue du Jard

L'assemblée décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 1837, parcelle appartenant à Madame NOGUES alors qu'elle est située sur le domaine public, fixe le prix d'acquisition à l'euro symbolique, désigne Maître DETCHESSAHAR de CHATEAUGIRON pour l'établissement de l'acte, montant estimé à 251,00 euros.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 de la commune et affectation du résultat de fonctionnement 2017

Il est décidé d'arrêter le compte administratif 2017, de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits hors restes à réaliser annulés, et d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2017 : compte 1068 (recettes d'investissement) : 200 000,00 euros, compte 002 (recettes de fonctionnement) : 21 965,02 euros.

Vote des subventions communales 2018

Amicale Laïque (subvention de fonctionnement)	1 245,40 euros
Amicale Laïque (sortie voile)	420,00 euros
Arts et Culture	200,00 euros
Football Club Pays Plélan Vildé	1 800,00 euros
Autour d'Émeric et Anthony	200,00 euros
Club de l'Amitié	200,00 euros
Comité des Fêtes et d'Animations	200,00 euros
Cyclo Club Vildéen	200,00 euros
Rance Poker Club	200,00 euros
Société de Chasse	200,00 euros
Les Trois Coups de Vildé	200,00 euros
Association pour le don du sang bénévole	50,00 euros
Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains (ADOT)	50,00 euros
Croix Rouge française	50,00 euros
La Pierre le Bigaut (mucoviscidose)	50,00 euros
Leucémie Espoir 22	50,00 euros
Rêves de clown	50,00 euros
On bouquine (PLELAN-LE-PETIT)	80,00 euros
Les restaurants du Coeur	50,00 euros
Kiwanis – joutes nautiques	100,00 euros
Plél'an mouvement - joutes celtiques	50,00 euros
Judo Club Plélanais	50,00 euros
Secours Populaire	50,00 euros

Vote des taux d'imposition 2018

L'année dernière le conseil municipal avait décidé de baisser ses taux d'imposition pour neutraliser les effets de la hausse des taux de l'intercommunalité. Il est décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018.
Taxe d'habitation : 14,44 % ; taxe foncière sur le bâti : 16,99 %, taxe foncière sur le non bâti : 60,10 %.

Vote du budget primitif 2018 de la commune

Le conseil municipal approuve le budget communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 875 620 euros (section de fonctionnement) et 715 835 euros (section d'investissement).

Régime indemnitaire - RIFSEEP

Il est décidé d'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents communaux à compter du 1er mai 2018.

Révision du volume annuel d'heures travaillées

La durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine depuis le 1er janvier 2002. Si cette référence hebdomadaire légale est évidente, le décompte de la durée annuelle suscite toujours de nombreuses interrogations tant les pratiques en vigueur, l'éventail des métiers et les nombreuses spécificités des collectivités rendent complexe ce dossier.
Le rapport Laurent recommande de fixer les 1607 heures comme moyenne effective de travail dans la fonction publique. Le protocole d'accord de la commune de VILDE-GUINGALAN indique que les agents doivent effectuer 1561 heures par an.
Le conseil municipal approuve la mise en place des 1607 heures maximum sur la base de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2018.

Séance du 26 avril 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Maire, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Adjoints, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Daniel JEGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL
Absents : Roselyne MORICET ayant donné pouvoir à Annie REHEL, Virginie CABUY ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL

Création d'un colombarium - Travaux supplémentaires

Il est décidé d'accepter la proposition de la société BENTO de LA LANDEC suite à la modification du système de ravalement du mur (reconnaissance du support) pour un montant de 1 262,00 euros H.T., soit 1 514,40 euros T.T.C.

Extension du réseau d'éclairage public - Coavou

Le conseil municipal approuve le projet d'éclairage public au lieudit Coavou présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 11 000,00 euros H.T., dont 6 600,00 euros à la charge de la commune.

Travaux sur le réseau d'eaux pluviales - Coavou

Suite aux fortes pluies et aux inondations cet hiver au lieudit Coavou il est décidé d'entreprendre des travaux sur le réseau d'eaux pluviales.
L'offre retenue est celle de la société SRTP de LAMBALLE pour un montant de 39 286,00 euros H.T., soit 47 143,20 euros T.T.C.

Aménagement de la rue de la Borgnette Travaux complémentaires

Lors du conseil municipal le 22 juin 2017, il a été décidé d'engager des travaux de voirie, notamment dans la rue de la Borgnette. En complément de ces travaux il est proposé d'aménager l'accotement côté Est (bordant le restaurant La Borgnette) afin de diminuer la largeur de la chaussée, réduire la vitesse et éviter que l'accotement ne se dégrade. Le conseil municipal a confié les travaux à la société SRTP de LAMBALLE pour un montant de 15 166,25 euros H.T., soit 18 199,50 euros T.T.C.

Signalisation verticale - Complément

L'assemblée décide d'acheter des panneaux de signalisation complémentaire suite à l'aménagement des chicanes rue de la Croix Nergan. L'offre retenue est celle remise par la société Marquage Bardage Signalisation de PLOUËR-SUR-RANCE pour un montant de 225,60 euros H.T., soit 270,72 euros T.T.C.

Instruction des autorisations d'occupation du sol par Dinan Agglomération – Année 2018 – Convention

Dinan Agglomération instruit les demandes d'autorisation d'occupation du sol. Le conseil municipal approuve le principe de facturation des prestations dispensées par le service instruction de Dinan Agglomération selon la clé de répartition : 20% population DGF et 80% nombre d'actes instruits en 2018, et approuve la passation d'une convention formalisant les modalités financières et de fonctionnement entre les parties.

Indemnité de départ volontaire

L'assemblée décide la mise en place d'une indemnité de départ volontaire lors d'une démission pour le motif suivant : départ définitif de la fonction publique territoriale pour créer ou reprendre une entreprise.

Participation aux frais de fonctionnement des élèves en ULIS

Il est décidé de prendre en charge les frais de fonctionnement liés à la scolarisation d'un enfant à l'école ULIS de LAMBALLE pour l'année scolaire 2017/2018, soit 519 euros.

Ecole publique - Répartition des charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2017/2018

Conformément à l'article L 212-8 du Code de l'éducation, lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation de ces élèves si elle ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante dans ses écoles publiques.
L'école publique de la commune accueille 22 enfants domiciliés à LA LANDEC et 3 enfants domiciliés à SAINT-MAUDEZ. L'assemblée fixe à 545,00 euros le coût moyen par élève scolarisé à l'école publique de la commune pour l'année scolaire 2017/2018.

Lutte coordonnée contre le frelon asiatique - Convention d'entente technique et financière

La population de frelons asiatiques diminue en Bretagne. La Fédération des Groupements contre les Organismes Nuisibles (FGDON) surveille de près l'évolution du frelon asiatique. Depuis 2015 Dinan Communauté prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques lorsqu'ils sont signalés en mairie. Le conseil communautaire souhaite poursuivre la lutte contre le frelon asiatique à l'échelle de l'agglomération.

Dinan Agglomération continue de prendre en charge les frais de fonctionnement (50%), la communication, le suivi technique et administratif de ce dossier. Une contribution financière serait demandée (50%) aux communes si elles le souhaitent ou aux propriétaires concernés par la présence d'un nid de frelons. La commune peut choisir l'entreprise habilitée qui interviendra sur son territoire.
Les conseillers municipaux approuvent la coordination des actions de lutte contre le frelon asiatique par Dinan Agglomération et décident de prendre en charge à hauteur de 50% des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques (le restant est pris en charge par l'agglomération).

Décision modificative n°1 sur le budget communal 2018

La décision modificative présentée ci-dessous est approuvée.

AUGMENTATION DE CRÉDITS			DIMINUTION DE CRÉDITS		
Opération Chapitre	Compte	Montant	Opération Chapitre	Compte	Montant
Fonctionnement					
74	R7411	+ 243,00 €	77	R775	- 2 555,89 €
74	R74121	+ 12 460,00 €			
74	R74127	+ 5 850,00 €			
023	D023	+ 15 997,11 €			
Investissement					
721	D2111	+ 88 997,11 €	020	D020	-75 000,00 €
557	D21316	+ 2 000,00 €			
021	R023	+ 15 997,11 €			

Séance du 17 mai 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY

Absents : Gérard MIRIEL, René ROBERT ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON, Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Monique LEMOINE, Daniel JEGO.

TRAVAUX / MOBILIER

Ecole primaire - travaux

Les élus confirment le projet de travaux à l'école primaire, retiennent les propositions remises par les sociétés BENTO de LA LANDEC pour un montant de 3 040,00 euros H.T., par AMCI de PLUMAUDAN pour un montant de 12 307,40 euros H.T. et de 6 674,20 euros H.T., par MANIVEL de SAINT-SAMSON-SUR-RANCE pour un montant de 10 174,20 euros H.T., par PIEDVACHE de CAULNES pour un montant de 4 519,42 euros H.T. et par EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 35 601,51 euros H.T. et approuvent la décision modificative présentée ci-dessous.

AUGMENTATION DE CRÉDITS DÉPENSES			AUGMENTATION DE CRÉDITS RECETTES		
Opération Chapitre	Compte	Montant	Opération Chapitre	Compte	Montant
304	D2135	+ 14 000,00 €	16	R1641	+ 20 600,00 €
204	D2041581	+ 6 600,00 €			

Achat d'un jeu à ressort

Il est décidé d'acheter un jeu à ressort pour la cour de l'école maternelle, de retenir la proposition remise par la société Manutan Collectivités pour un montant de 535,00 euros H.T., soit 642,00 euros T.T.C.

VOIRIE / URBANISME

Aménagement du terrain stabilisé en centre-bourg - Étude

Le conseil municipal décide de faire appel à un bureau d'études pour l'aménagement du terrain stabilisé, retient la proposition remise par le cabinet Prigent & Associés de DINAN pour un montant de 9 550,00 euros H.T. et précise que la phase 3 sera réalisée sous réserve de l'acceptation d'un scénario proposé lors de la réunion de restitution de la phase 2.

Extension du réseau d'éclairage public - Boculé

Le conseil municipal approuve le projet d'extension de l'éclairage public au lieudit Boculé présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 6 100,00 euros H.T., dont 3 660,00 euros à la charge de la commune.

PERSONNEL / FINANCES

Vote des tarifs communaux 2018 – Maison des associations

Il est décidé de mettre à disposition la maison des associations aux associations extérieures proposant une animation régulière sur la commune et de fixer le tarif de la location à 10,00 euros par mois ou 100,00 euros par an.

Séance du 14 juin 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Nadège DAMIDE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL.

Absents : Christian MORIN ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON, Jérôme JUVAUX ayant donné pouvoir à Philippe URO

TRAVAUX / MOBILIER

Ecole primaire - Travaux

Le conseil municipal décide d'attribuer le lot n°2-couverture du marché de travaux de l'école à la société NOGUES de BROONS pour un montant de 645,00 euros H.T., accepte l'avenant au lot n°5-peinture présenté par la société PIEDVACHE Décoration pour un montant de 467,46 euros H.T. et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accepter l'avenant qui sera présenté par la société AMCI pour la fourniture des cimaises, conformément aux conditions énoncées.

Achat illuminations de Noël

Le conseil municipal décide d'acheter des illuminations de Noël (trois guirlandes lumineuses et un sujet lumineux) et de retenir l'offre remise par la société Festilight pour un montant de 2 480,80 euros H.T., soit 2 980,39 euros T.T.C.

Travaux sur le réseau d'eaux pluviales - Coavou

Suite à la décision du conseil municipal le 26 avril dernier, les travaux sur le réseau d'eaux pluviales au lieudit Coavou ont commencé. Il est décidé de poursuivre ces travaux sur 50 mètres à l'entrée du village et d'accentuer un virage pour améliorer la visibilité et réduire la vitesse. Le coût supplémentaire est de 7 542,75 euros H.T., soit 9 051,30 euros T.T.C.

PERSONNEL / FINANCES

Régime indemnitaire - RIFSEEP

Le conseil municipal, suite à la délibération prise lors de sa séance le 29 mars dernier concernant le RIFSEEP, précise que le régime indemnitaire n'est pas maintenu en cas de congé de longue maladie et de congé de longue durée.

Désignation du délégué à la protection des données à la CNIL

Les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure (liste électorale, inscriptions école, accueil périscolaire, cantine, aides sociales, ressources humaines…). A compter du 25 mai 2018, la commune a l'obligation de nommer un délégué à la protection des données. Celui-ci assure l'ensemble des missions et des procédures de traitement et de protection des données. Il accompagne dans la mise en conformité à la loi Informatique et Libertés.

Dinan Agglomération a fait appel au CDG pour assurer cette mission pour elle-même et les communes du territoire. La participation forfaitaire calculée au prorata de la population municipale est de 326 euros T.T.C. pour la commune de VILDE-GUINGALAN.

Le conseil municipal désigne le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor en tant que délégué à la protection des données de la commune et donne délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires.

Demande de subvention exceptionnelle

Les élus décident d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros à Ewen CHAHEN pour sa participation au Challenge Mondial de BMX en Azerbaïdjan.

Indemnité allouée au Comptable du Trésor

L'assemblée fixe l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor au taux de 100 % selon le barème indiqué sur l'arrêté ministériel en cours pour l'année 2018 (de janvier à août 2018).

Fête de la musique

Il est décidé la prise en charge de la fête de la musique de la commune comme les années précédentes.

Séance du 19 juillet 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY

Absent : Monique LEMOINE ayant donné pouvoir à Jean-Yves JUHEL

TRAVAUX / MOBILIER

Ecole maternelle et accueil périscolaire – Achat de trottinettes et d'une Totomobile

Le conseil municipal décide d'acheter six trottinettes et deux Totomobiles et retient les propositions remises par les sociétés Manutan Collectivités de NIORT pour un montant de 545,40 euros H.T., soit 654,48 euros T.T.C. et Marie-Bambelle de BETTON pour un montant de 83,16 euros H.T., soit 99,20 euros T.T.C.

Bâtiments communaux – Remplacement de BAES

Chaque année l'entreprise SICLI contrôle les extincteurs et les blocs autonomes d'éclairage de sécurité contre l'incendie (dits BAES). Suite à sa visite du 14 juin dernier le technicien a signalé cinq blocs défectueux. Plusieurs devis ont été demandés, il a été décidé de retenir l'offre la mieux disante, celle remise par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 380,00 euros HT soit 456,00 euros TTC.

Ecole primaire – Travaux supplémentaires

Le conseil municipal, lors de ses séances les 17 mai et 14 juin 2018, a décidé d'engager des travaux à l'école primaire et d'attribuer les différents lots.

Lors du démontage du plafond suspendu il a été constaté que le plafond en partie supérieure était en très mauvais état. Il est donc proposé de le démonter. Il est également nécessaire de réaliser une trémie plus importante que prévu pour le passage des gaines. Le plafond en partie supérieure ne sera pas refait mais il est envisagé d'isoler au-dessus du plafond suspendu avec une laine de verre de 300 mm au lieu de 200 mm.

L'assemblée décide d'entreprendre les travaux décrits ci-dessus et retient les offres remises par les sociétés AMCI pour un montant de 2 315,40 euros H.T. et MANIVEL pour un montant de 592,00 euros H.T.

VOIRIE / URBANISME

Demande de délégation du droit de préemption urbain par Dinan Agglomération à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne – parcelles A 1005 et 848p

Le conseil municipal a travaillé sur l'étude foncière du centre-bourg. L'objectif principal est de densifier le bourg en complétant l'offre de logements, sauvegarder et réhabiliter le patrimoine bâti ancien et développer les services à la population. Pour cela, cinq secteurs ont été définis autour des équipements communaux. Les élus municipaux, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, le CAUE et Dinan Communauté (aujourd'hui Dinan Agglomération) ont travaillé ensemble sur ce projet.

La commune a reçu une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) pour les parcelles cadastrées section A numéros 1005 et 848p situées 39 rue des Templiers. Il est donc envisagé de solliciter Dinan Agglomération, titulaire du droit de préemption urbain, pour demander à ce que ce droit soit délégué à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

L'acquisition des biens, objet de la DIA précitée, permettrait à la commune de Vildé-Guingalan de constituer une réserve foncière en vue de répondre aux objectifs ci-dessus et de produire, à l'échelle des parcelles objets de la DIA mais aussi de quelques parcelles contiguës (A 1006 et 1007), environ 5 logements dont 1 logement locatif social minimum.

L'EPF Bretagne pourrait mener le portage foncier de ces emprises et accompagner la commune dans son projet. Cette sollicitation se traduirait par la signature d'une convention opérationnelle d'une durée de 7 ans avec l'EPF Bretagne, laquelle emporterait notamment les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :

- Production minimale de 30 log/ha dont au minimum 20% de logements locatifs sociaux (PLUS PLAI),
- Gestion des biens en portage par la commune de Vildé-Guingalan,
- Garantie de rachat par la collectivité à l'issue du portage.

Le conseil municipal décide de solliciter du président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur les parcelles objet de la DIA précitée, autorise Monsieur le Maire à fixer les modalités de la préemption précitée par l'EPF Bretagne, de solliciter et missionner l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour mener l'opération d'acquisition et de portage fonciers incluant notamment les parcelles objet de la DIA précitée mais également les parcelles cadastrées A 1006 et 1007.

Cession de la parcelle B 1691b à Dinan Habitat – Impasse de la Mairie

La commune avait fait appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne notamment pour l'achat de la parcelle cadastrée section B numéro 1691 située Impasse de la Mairie. Depuis, la commune a racheté le terrain et confié un projet de construction à Dinan Habitat. Deux maisons individuelles seront proposées à la location et un immeuble collectif sera construit afin d'accueillir cinq professionnels de la santé au rez-de-chaussée et les deux logements à l'étage seront proposés à la location.

Une convention a été signée entre la commune et Dinan Habitat afin de préciser le rôle et la prise en charge financière de chacune des parties. Monsieur le Maire informe que la parcelle concernée par le projet a été redécoupée pour en céder une partie à Dinan Habitat. Le restant sera utilisé pour le stationnement et l'accès au terrain récemment viabilisé. La commune cèderait donc 964m² à Dinan Habitat au prix de 10 euros H.T/m², soit 9 640,00 euros H.T.

L'assemblée confirme la décision de céder une partie de la parcelle cadastrée section B numéro 1691 à Dinan Habitat conformément au plan de bornage effectué par SCP ALLAIN, fixe le prix de vente à 10,00 euros H.T. le m² et confie la rédaction de l'acte à Dinan Habitat.

Aménagement du terrain stabilisé en centre-bourg – Plan topographique

Le conseil municipal, lors de sa séance le 17 mai dernier, a décidé de faire appel à un bureau d'études pour l'aménagement du terrain stabilisé situé en centre-bourg. Cet espace comprend le terrain stabilisé qui est difficile à entretenir et le boulodrome qui est en très mauvais état.

Suite à la réunion de lancement dudit projet, il est proposé d'établir un plan topographique pour l'étude des scénarios par le cabinet Prigent et Associés. Le coût de la prestation est de 850,00 euros H.T.

Il est décidé d'établir un plan topographique du secteur et de retenir la proposition remise par le cabinet Prigent et Associés pour un montant de 850,00 euros H.T.

Boculé – Aménagement de voirie

Les élus décident d'entreprendre des travaux au lieudit Le Boculé (modification d'un virage, mise en place d'une circulation alternée et modification d'un stop) et retiennent l'offre remise par la société GNTP de PLOUER-SUR-RANCE pour un montant de 20 237,80 euros H.T., soit 24 285,36 euros T.T.C.

Numérotation des villages – Achat de numéros de voirie

Le conseil municipal décide de procéder à la numérotation de tous les villages, d'acheter des numéros de voirie et le panneau de dénomination du Chemin de la Vallée et retient l'offre remise par la société Signaux Girod pour un montant de 594,73 euros H.T., soit 713,68 euros T.T.C.

PERSONNEL / FINANCES

Opération argent de poche – Révision du budget annuel

Il est décidé de modifier le budget annuel du dispositif argent de poche et de le fixer à 1 500,00 euros pour l'année 2018.

Décision modificative n°3 sur le budget communal 2018

La décision modificative présentée ci-dessous est approuvée.

AUGMENTATION DE CRÉDITS			DIMINUTION DE CRÉDITS		
Opération Chapitre	Compte	Montant	Opération Chapitre	Compte	Montant
311	D2184	+ 520,00 €	16	R1641	- 38 630,00 €
94	D2135	+ 250,00 €			
204	D2041582	+ 6 600,00 €			
13	R13251	+ 46 000,00 €			
041	D2315	328,34 €			
041	D2315	921,26 €			
041	R2033	328,34 €			
041	R2033	921,26 €			

Assurance des risques statutaires – Renouvellement du contrat-groupe avec le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor

Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG22 va engager en 2019 et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2020.

Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille, soit en ligne sur le site internet : www.service-public.fr en créant un compte personnel. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

La Mission Locale

16 à 25 ans ? Sorti du système scolaire, diplômé ou pas ? En emploi ou pas ?

Besoin, envie de :
- Trouver un emploi ?
- Vous réorienter professionnellement ?
- Vous re-former ?
- Faire un stage en entreprise ?
- Etre plus mobile ?
- Financer vos projets ? …

A la Mission Locale :
- Un appui / accompagnement individuel et/ou en groupe par des conseillers ;
- Des coups de pouce ;
- Des mises en lien avec des centres de formation, entreprises, offres…
- **Un 1er RDV à Dinan ou dans 1 des 9 points de permanence.**

La Mission Locale c'est :
- une équipe de 20 salariés et volontaires en service civique,
- 2 000 jeunes par an,
- 350 entreprises et formations par an,
- mais aussi… la GARANTIE JEUNES, une WEB RADIO, des PARRAINS chefs d'entreprise, etc.

5 rue Gambetta - 22100 DINAN - **02.96.85.32.67** - mldinan@mldinan.fr
www.missionlocale-paysdedinan.fr Mission Locale du Pays de Dinan

Vous souhaitez suivre une formation ?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne

La Formation, *une clé pour l'emploi*
Ar stummadur, *un alc'hwez da gaout labour*
Région Bretagne

http://seformer.bretagne.bzh
POINT REGION DE RENNES
35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES
Tél. : 02 23 20 42 50 // Fax : 02 23 20 42 51
point-region-rennes@bretagne.bzh
Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,
le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Passeports et cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devez vous rendre dans une des mairies du département équipées d'une borne biométrique.

Faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence National des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives.

Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt de ces pièces et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon, Plancoët (pour les plus proches).

Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site
www.service-public.fr

La CPAM des Côtes-d'Armor
vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale d'Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité… Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ?

L'Assurance Maladie des Côtes -d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au 36 46 (service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur votre compte personnel sur **ameli.fr**

Relais Parents Assistants Maternels

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile du territoire de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. L'accès peut être soumis à une inscription au préalable. Le but est de partager un moment privilégié avec l'enfant et de prendre plaisir dans le jeu libre selon ses envies.

Pour connaître le planning de la prochaine période, rendez-vous sur
www.dinan-agglomération.fr
(rubrique « petite enfance-jeunesse-personnes âgées », « RPAM », « à télécharger », « secteur CORSEUL »)

Découvrir la pêche
pendant les vacances

Pour toutes ces sorties la réservation est indispensable au 02.96.50.60.04.

Le programme complet des animations est en ligne sur :

www.maisonpechenature.com

Aide à Domicile Mené Rance

L'association Services et Aide à Domicile (ASAD) Mené Rance couvre plusieurs secteurs dont celui de PLELAN-LE-PETIT / PLANCOËT.

L'association est à votre service et a pour mission une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre selon leurs choix dans les meilleures conditions possibles.

Contactez-nous au 02 96 27 67 50.

Inscriptions sur la Liste Electorale

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale.

Les nouveaux habitants peuvent s'inscrire en mairie avant le 31 décembre de l'année (pièces à fournir : carte d'identité et justificatif de domicile). Les jeunes recensés à 16 ans sur la commune sont invités à vérifier leur inscription sur la liste électorale.

A noter que les personnes ayant changé d'adresse sur la commune doivent venir le signaler à la mairie.

Infos Energie

L'espace INFO→ENERGIE de Dinan Agglomération propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants.

Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance…

Vous souhaiteriez avoir une idée des investissements et connaître les aides financières existantes ?

Contact :

L'espace INFO→ENERGIE
8, Bd Simone Veil 22100 Dinan
02.96.87.42.44
infoenergie@dinan-agglomeration.fr.

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
sur rendez-vous.

INFO→ ÉNERGIE en BRETAGNE
Membre du réseau rénovation info service

La thermographie infrarouge

Le froid s'installe, c'est le moment de visualiser les déperditions de chaleur de son logement pour pouvoir ensuite les limiter. Pour cela il existe des moyens simples : vérifier la présence de gel sur la toiture, passer la main autour des menuiseries ou des prises électriques pour détecter les infiltrations d'air froid. Une méthode plus précise permet de visualiser les pertes de chaleur causées par des défauts d'isolation ou par les fuites d'air : c'est la thermographie infrarouge.

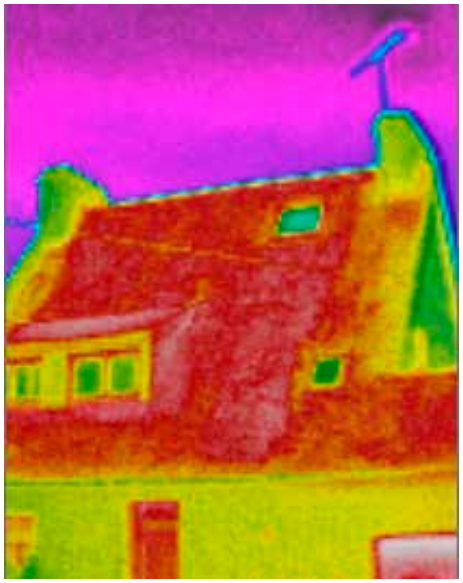

Cette technique doit être réalisée à l'aide d'une caméra thermique. Cet outil compile plusieurs mesures instantanées de température apparente afin de former une image où chaque couleur est associée à une température.

Pour réaliser une image thermographique lisible et interprétable, il est nécessaire d'avoir une différence de température importante entre l'intérieur et l'extérieur du logement (d'environ 15°C). Il est donc conseillé de réaliser ce type d'étude en hiver lorsque le logement est chauffé. La thermographie étant l'image des températures émises par les parois, il faut éviter que la température des parois soit perturbée ou modifiée par l'environnement extérieur (vent, pluie, rayonnement solaire, reflet thermique du ciel ou d'un autre bâtiment, etc.). Il est donc préférable de réaliser les prises de vue par temps sec et avant que le bâtiment ne soit exposé au rayonnement solaire (très tôt le matin, avant le lever du soleil).

Pour éviter toutes ces perturbations, il est conseillé de réaliser les thermographies depuis l'intérieur du logement.

Cette méthode permet de détecter des défauts d'isolation, d'étanchéité à l'air, des infiltrations d'eau, des problèmes dans les réseaux de chauffage, ou les ponts thermiques de façon précise.

Bien qu'aujourd'hui il soit possible de louer ce type de matériel, il est conseillé de faire réaliser une étude thermographique par un professionnel formé à ce type de prestation.

En effet, pour avoir des résultats exploitables, il faut effectuer des réglages spécifiques sur la caméra. Il faut également avoir connaissance des « pièges » de la thermographie : angle de prise de vue, type de matériaux visés (matière, émissivité, inertie, etc...), impacts de l'environnement…
Il est ensuite indispensable d'avoir des notions de thermique pour pouvoir interpréter correctement les thermographies. Afin d'exploiter au mieux les résultats de l'étude, il est nécessaire que le professionnel fournisse un rapport avec une analyse de chaque prise de vue.

Tarifs indicatifs pour une maison de 100 m² sur 1 niveau :

- étude thermographique (avec rapport explicatif) : entre 300 et 400 €
- pour un bilan approfondi avec thermographie, rapport et calcul de consommations (type étude thermique) : environ 650 €

La caméra thermique permet de visualiser les pertes de chaleur mais elle ne permet pas de les quantifier. Pour cela il est nécessaire de réaliser un bilan thermique du logement. Vous pouvez contacter un Espace Info Energie pour qu'un conseiller analyse avec vous les faiblesses et les qualités de votre logement et propose des solutions afin d'améliorer ses performances énergétiques.

Collecte des ordures ménagères : Changement

La collecte des ordures ménagères va être simplifiée à partir de la semaine du 12 novembre 2018.

En effet, les sacs jaunes qui étaient collectés le mardi - semaine paire ou impaire - seront tous ramassés le jeudi matin des semaines paires. Les sacs jaunes des secteurs de Boculé, de la Férulais et des Champs Gicquel continueront d'être collectés le vendredi des semaines impaires mais l'après-midi dorénavant.

Concernant les ordures ménagères, elles seront toujours collectées le mercredi matin pour tous, sauf la Férulais qui sera collectée le lundi après-midi.

Les calendriers actualisés seront publiés sur le site internet de la commune dans la première quinzaine du mois de novembre.

Numérotation des habitations

Les dernières habitations qui étaient dépourvues de numéro ont toutes été numérotées par la municipalité. Les personnes concernées ont été averties de cette nouveauté. Celles qui n'ont pas encore retiré leur plaque numérotée doivent se rendre à la mairie.

Afin de faciliter la distribution du courrier, la municipalité remercie les habitants de fixer cette plaque de façon visible depuis la voie publique (pilier de portail, boîte aux lettres, porte d'entrée) et de bien vouloir indiquer leurs noms sur leurs boîtes aux lettres.

Frelons Asiatiques

Grâce aux efforts conjugués des pouvoirs publics et des habitants, la population de frelons asiatiques a tendance à diminuer en Bretagne. Il ne faut pas pour autant baisser de vigilance car la lutte contre cette espèce invasive n'est pas terminée. Toutefois, l'hiver représente un répit car ces animaux meurent avec le froid européen. Dès le printemps, il vous faudra à nouveau déclarer à la mairie la présence d'un nid que vous pourriez trouver dans votre propriété ou ailleurs.

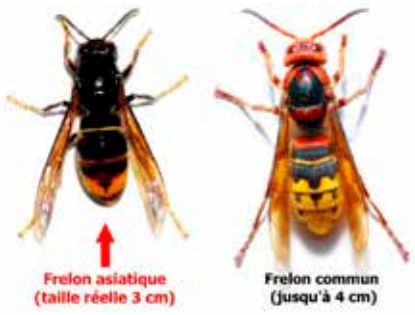

Si vous n'êtes pas certain-e d'avoir affaire à l'espèce asiatique, un élu ou le référent communal pourra se rendre sur place. S'il s'agit effectivement de frelons asiatiques (voir image ci-dessus), le coût de l'intervention de l'entreprise chargée de la destruction des nids est pris en charge à 100 % par Dinan Agglomération et la commune. S'il y a eu confusion avec des européens, l'entreprise pourra vous établir un devis.

Bruits de voisinage Nuisances sonores

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables**
  de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- **les samedis**
  de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **les dimanches et jours fériés**
  de 10h00 à 12h00

Notez également que les aboiements continuels des chiens représentent une grande gêne et un tapage répréhensible par la même loi.

Animaux Errants

Nous vous rappelons que les animaux errants peuvent représenter un danger pour les automobilistes et les piétons.

Leur recrudescence sur la voie publique, en particulier les chiens, a amené la municipalité à adopter une politique plus stricte ; désormais les agents communaux capturent l'animal et la fourrière est systématiquement prévenue par la mairie. Pour récupérer votre animal, il vous faudra vous rendre à Plérin et payer une facture non négligeable.

Face à ce problème et comme pour le bruit, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

Programme d'amélioration de l'habitat

Avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), Dinan Agglomération a mis en place sur son territoire des dispositifs visant l'amélioration de l'habitat.

Ce programme d'amélioration de l'habitat permet d'apporter un soutien :

- aux **propriétaires occupants** qui désirent réaliser des travaux dans leur résidence principale
- aux **propriétaires bailleurs** qui souhaitent améliorer un logement destiné à la location

L'accompagnement des propriétaires comprend :

- **Un soutien « technique »** : visite à domicile, conseils et informations techniques, aide dans la définition des travaux à réaliser et/ou à prioriser
- **Un soutien administratif :** montage du dossier de subventions, recherche de financements complémentaires
- **Un soutien financier :** des subventions de l'Anah, de Dinan Agglomération, et des caisses de retraite peuvent être attribuées pour certains travaux.

Cet accompagnement (réalisé par le bureau d'Etudes CitéMétrie) est totalement pris en charge par Dinan Agglomération.

Les travaux subventionnables :

- Les travaux d'**économies d'énergie** permettant aux occupants de vivre dans un logement confortable et de diminuer leur consommation électrique.
- Les travaux d'**adaptation du logement** permettant le maintien à domicile des personnes handicapées ou peu autonomes
- Les travaux lourds de **réhabilitation** de logements très dégradés

En 2017, 156 ménages ont bénéficié de subventions : 104 dossiers « Energie », 49 dossiers « adaptation du logement », et 3 dossiers « logements très dégradés ». Pour aider ces ménages, Dinan Agglomération a participé à hauteur de **108 744 €**.

Pour 2018, Dinan Agglomération prévoit d'engager environ **176 000 €** et a pour objectif la réhabilitation de 182 logements du parc privé :

- 174 logements de propriétaires occupants (113 « énergie », 49 « autonomie » et 12 logements très dégradés)
- 8 logements de propriétaires bailleurs

Qui contacter :

L'espace Info Energie de Dinan Agglomération

au 02.96.87.42.44

ou infoenergie@dinan-agglomeration.fr

Etat-Civil

Naissances

Le 21/06/2018 LEPAGE Antoine
18 route de Guyac

Le 28/06/2018 MEDAR Naë
29 rés. les Hortensias

Le 05/08/2018 NEDELEC Alyah
7 rue de la Landelle

Le 24/08/2018 NOLY Kimya
Les Champs Gicquel

Le 28/09/2018 BROUSSAUDIER Théa
5 Impasse de l'Orme

Le 01/10/2018 PELTIER Thomas
33 ter Coavou

Mariages

Le 19/05/2018
URVOY Samuel & MANIVEL Angélique
14B rue des Clossets

Le 30/06/2018
CORRADO Sylvain & ROUILLÉ Ophélie
19 route de Dinan

Le 21/07/2018
VALADAS Paul & RINGENBACH Pascale
2 la Perrière

Le 18/08/2018
BUISSON Thomas & BARON Agathe
29 Coavou

Décès

Le 23/05/2018
DROGUET Annick née HERVY
3 impasse de la Landelle

Le 27/06/2018
PIERRE Maria née COCHERIL
1 rue de l'Ecole

Le 17/09/2018
JUVAUX Claude
8 rue de la Landelle

Urbanisme

Demandes de déclarations préalables

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
18/10/2017	DROGUET Yves	*24 rue du Pont des Vignes*	Pose d'une clôture et d'un portail
30/03/2018	BESSIS Patrick	*23 Boculé*	Création et remplacement de fenêtres
31/03/2018	HAMONIAUX Fabrice	*19 rue du Pont des Vignes*	Pose d'une pergola
04/04/2018	GUIGNEUX Patrick	*6 ruette du Rougeret*	Changement porte, fenêtre et couverture en ardoises d'un pignon de maison
18/04/2018	PELTIER Régis	*33 ter Coavou*	Pose d'une clôture
29/04/2018	GRIGNON Gilles	*13 rue de l'Ecole*	Pose d'une clôture et d'un portail
30/04/2018	BOURASSEAU Vincent	*5 rue de la Vallée*	Pose d'une clôture
11/05/2018	CRENO Romain	*41 rue des Moulins*	Pose d'une clôture
14/05/2018	MOULIN Frédéric	*1 place de la Mairie*	Construction d'un abri de jardin
24/05/2018	SOHIER Michel	*La Perrière*	Division en vue de construire
04/06/2018	HERVE Alain	*14 bis route de Guyac*	Pose de panneaux photovoltaïques
15/06/2018	DIVARD Marc	*29 la Ville Rault*	Construction d'un mur de clôture
19/06/2018	PALLU Mathieu	*Le Préron*	Remplacement des menuiseries, des fenêtres de toit et création d'ouvertures
27/06/2018	WAHICHE Jean	*8 route de Dinan*	Remplacement des menuiseries
30/06/2018	BOURASSEAU Vincent	*5 rue de la Vallée*	Changement de la porte d'entrée
17/07/2018	BLANCHARD Lucien	*Boculé*	Rénovation d'un hangar
16/08/2018	SOHIER Michel	*La Perrière*	Pose d'un grillage et d'un portail
16/08/2018	PILLEVESSE Arthur	*Les Planches*	Création de fenêtres de toit et remplacement de fenêtres
22/08/2018	NACHBAR Francis	*14 rue de la Landelle*	Construction d'un muret de clôture
06/09/2018	GIRAUDON Mathieu	*13 résidence des Magnolias*	Pose d'un abri de jardin
19/09/2018	MORICET Alain	*2 résidence des Camélias*	Pose d'une clôture, d'un portail et d'un portillon

Demandes de permis de construire

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
03/04/2018	LE LAY Didier et Josette	*8 rue du Park*	Construction d'une maison individuelle
16/04/2018	WATTIEZ Franck	*Les Hauts Champs*	Construction d'une extension
20/04/2018	MORICET Alain	*2 résidence des Camélias*	Construction d'un garage ouvert et d'un carport
07/05/2018	GOULEY Aurélien	*15 résidence les Magnolias*	Construction d'une maison individuelle
24/05/2018	SCI BCDCARA	*7 bis rue des Templiers*	Extension avec piscine et démolition d'un hangar
02/07/2018	POIRIER Franck & Marion	*La Petite Croix*	Construction d'une maison individuelle
08/08/2018	GOULEY Aurélien	*15 résidence les Magnolias*	Construction d'un mur coupe-vent

Travaux

Agrandissement de la voie communale à l'entrée Est du Boculé

Une réfection de la chaussée a été réalisée et des travaux d'aménagement visant à réduire la vitesse sont en cours de réalisation.

Aménagement de l'entrée Ouest du Boculé

Le terre-plein central a été supprimé, des bordures ont été mises en place pour redessiner le virage et permettre une meilleure visibilité.

Ces travaux, souhaités par les riverains, ont été réalisés par l'entreprise GNTP de PLOUER-SUR-RANCE.

En complément, des travaux d'éclairage public seront entrepris prochainement.

Curage de douves sur l'ensemble de la commune

Un programme plus important que les années précédentes a été lancé en 2018 et se poursuivra en fonction des récoltes.
Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Guérin de SAINT-CARNÉ, cela permettra d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

Locaux paramédicaux et logements locatifs DINAN HABITAT

Dinan Habitat, en collaboration avec la municipalité, construit un immeuble collectif et deux maisons individuelles.

L'immeuble collectif est composé de cinq cellules professionnelles paramédicales au rez-de-chaussée et de deux appartements à l'étage qui sont proposés à la location.

Deux locaux professionnels sont encore disponibles.

Pour plus d'informations, contactez la mairie (02 96 27 61 57).

Eaux pluviales et éclairage public à Coavou

Des travaux pour le bon écoulement des eaux pluviales ont été effectués par l'entreprise SRTP de Lamballe sur la parcelle réservée à cet effet afin d'éviter de rentrer dans des propriétés privées.

La dernière tranche d'éclairage public au village de Coavou vient d'être terminée. Cela devrait faciliter le cheminement des enfants vers l'abribus.

Actualités et Manifestations

Capsule temporelle

Le 30 juin des éléments de la vie communale ont été mis sous scellés pour 30 ans !

Des habitants, des associations et la municipalité ont déposé dans la mallette des documents afin de transmettre des informations sur la vie actuelle aux futures générations.

Rendez-vous en 2048 !

Inventaire du Patrimoine

Six étudiants de Master 2 restauration de patrimoine ont sillonné la commune pour en inventorier les richesses entre octobre 2017 et avril 2018.

Ce travail a été effectué en collaboration avec le service inventaire de la Région, l'Association Coeur Emeraude et la commune.

Merci aux Vildéens pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé dans le bourg et les villages.

Visite guidée de la commune par des archéologues

Sous la houlette de Madame Christine CAVAN, historienne vildéenne, les adhérents du Cerapar (Centre de recherche archéologiques du Pays de Rennes) sont venus visiter notre église, le calvaire et les Templiers.

Joutes nautiques

Une équipe représentait la commune aux joutes nautiques organisées au port de Dinan. Les costumes ont été pensés et confectionnés par les enfants de l'accueil périscolaire.

Feu d'artifice

En collaboration avec la Société de chasse pour l'organisation du repas et l'animation, le feu d'artifice communal a rencontré un franc succès.

Argent
de poche

Pendant les vacances de Pâques et cet été, 12 jeunes sur 22 journées ont participé à l'opération « *argent de poche* ».

Ces jeunes Vildéens ont ainsi pu effectuer des petits travaux au sein de la commune : entretien des espaces verts, nettoyage des tables et des chaises de la maison du temps libre et de l'école et nettoyage du terrain multisports.

Cette opération permet aux jeunes âgés de 16 à 18 ans de travailler une demi-journée (3 heures de travail) pour une indemnité de 15 euros.
Cette année, la municipalité a prévu 1 500 euros de budget pour cette opération.

Noces d'or

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, Monsieur BREHINIER, frère de la mariée et Premier Adjoint au Maire de SAINT-LORMEL et Marie-Thérèse et Michel.

Marie-Thérèse et Michel JUVAUX se sont redit « OUI » le 29 septembre 2018 en présence de leur famille et de leurs amis.

Monsieur et Madame JUVAUX se sont mariés le 1er octobre 1968 à CORSEUL. Ils ont toujours vécu à VILDE-GUINGALAN et se sont beaucoup investis dans la commune.

Toutes nos félicitations !

Un Vildéen
au Championnat du Monde de BMX en Azerbaïdjan

Ewen CHAHEN, 9 ans, habite Vaucouleurs à Vildé-Guingalan et a eu la fierté de porter le maillot de l'équipe de France de BMX lors du Championnat du Monde qui s'est déroulé à Bakou en Azerbaïdjan du 5 au 9 juin.

Le BMX Race ou Bicross est une course entre huit concurrents qui doivent parcourir une piste de 340 à 400 mètres. Cette piste a la particularité d'être parsemée de bosses qui, soit se sautent, soit s'enroulent par cabrage du vélo sur la roue arrière. C'est un sport acrobatique et spectaculaire demandant des qualités physiques telles que la vélocité, la puissance, l'explosivité et l'endurance. Cette discipline est devenue pour la première fois une discipline olympique à l'occasion des Jeux olympiques de Pékin en 2008.

Licencié depuis 4 ans au club de BMX Quévert Pays de Rance, Ewen a d'abord évolué sur des pistes aux quatre coins de la France avant de gagner le droit de pouvoir rouler sur les pistes européennes comme Vérone en Italie, Zolder et Blégny en Belgique et Kampen aux Pays Bas. Il a notamment remporté plusieurs podiums sur ces courses.

Champion de Bretagne 2017 et 2018 ainsi que vice-champion de France 2017, participer aux Mondiaux et pouvoir ainsi se confronter au gratin du BMX mondial a été une récompense que ses parents ont décidé de lui offrir en compagnie de son petit frère, Noann, également Champion de Bretagne 2018, afin de vivre cette expérience en famille.

« Nous avons pu effectuer ce voyage de 11 jours grâce notamment à la cagnotte Leetchi que l'on nous avait conseillé de faire et différents dons offerts par des entreprises et la Mairie.

Arrivés sur les bords de la Mer Caspienne, nous y avons découvert une ville moderne en pleine expansion grâce à ses multiples gisements de pétrole, une culture différente de la nôtre et une population chaleureuse par laquelle nous avons été très bien accueillis. »

(Les parents)

« La ville de Bakou est très belle mais ça sent beaucoup le pétrole quand on se promène. Il y a des machines de forage partout. La piste était assez dure avec une butte de départ à cinq mètres de hauteur. Les bosses étaient très relevées, très techniques. J'ai bien passé mes manches qualificatives mais je suis éliminé en quart de finale à une place de la demi-finale. Je me suis fait des copains lettons, japonais, russes et américains. J'en ai même revu aux Championnats d'Europe à Sarrians au mois de juillet où je me suis arrêté en demi-finale. Pour 2019, j'espère faire une finale aux Championnats de France dans le sud pour me qualifier pour les championnats d'Europe en Lettonie, et surtout les Championnats du Monde à Zolder en Belgique car j'adore cette piste. »

(Ewen)

Fête de la musique

Le 23 juin dernier, la commune a fêté la musique.

Tout d'abord un concert a eu lieu à 18 heures 30 à l'église avec la chorale de PLELAN-LE-PETIT. Ensuite, trois groupes se sont succédés dans la cour de l'école.

En premier lieu un concert avec les « *Weary Wanker* » puis les « *Y4C* », tous élèves au lycée de la Fontaine des Eaux à DINAN.

La Fête de la musique battait son plein avec les « *DC HEAD HIGHER* » qui jouaient à domicile puisque c'est un groupe de VILDE-GUINGALAN. Ils étaient très attendus et ont mis littéralement le feu dans la cour de l'école.

Sur place les spectateurs ont pu se restaurer grâce aux galettes-saucisses grillées par Marcel PIGEON et Christian MORIN, aux crêpes de Katell KERMARREC, de Valerie PILMANN et d'Isabelle LEBAS. La boisson était servie par les élus.

Cette fête réunit de plus en plus de Vildéens qui se retrouvent autour d'un verre et de notes de musique.

Une belle fête qui se renouvellera en 2019 !

Scolaire

Au second semestre 2018 les enfants ont participé à diverses activités.

Les enfants de la maternelle ont effectué une randonnée (dans le cadre de l'USEP) au mois de mai au Château de la Roche Jagu ; ils ont aussi visité le musée et le jardin botanique Manoli à La Richardais au mois de juin. Un projet musical autour des couleurs a été animé par un intervenant du Kiosque.

Les enfants du primaire ont participé au projet « *Ecole et Cinéma* » et au Prix des Incorruptibles (vote du livre préféré dans une sélection d'ouvrages adaptés à leur niveau).

Sur le thème « *Monde et Nature* », les élèves ont travaillé sur des activités autour des séismes, des volcans et de l'eau. Grâce au projet « *Musique* » sur le thème des percussions, ils ont préparé un spectacle présenté aux Jacobins et à la kermesse de l'école.

Les enfants du CP ont visité la Ferme d'Antan de PLEDELIAC et ceux du CM2 ont navigué sur le lac de JUGON. Ces derniers ont également visité le collège Broussais.

Les enfants au musée et au jardin Manoli

Sur un air d'été indien, en ce 3 septembre 2018, les 130 élèves du groupe scolaire « *1.2.3 Soleil* » ont rejoint les bancs de l'école.

Tableau de répartition de l'année scolaire 2018-2019.

CM1-CM2	M^me DUFOUR	25 élèves
CE2	M^me MÉNARD	23 élèves
CE1	M^me TOUTAIN	14 élèves
CP / GS	M^me LÉCLUSE	22 élèves
MS / GS	M. BERRUYER	23 élèves
TPS / PS / MS	M^me BRÉMOND	23 élèves

Les enfants ont été accueillis avec notamment de nouveaux visages au sein de l'équipe enseignante :

Monsieur Bastien BERRUYER remplace Madame Nathalie GARNIER en GS et Monsieur Yann SALAUN s'occupe des CE2 le jeudi (jour de délégation de direction de Madame MENARD) et des PS le vendredi (classe de Madame BREMONT).

Madame Sabrina BOSCHEL assure les fonctions d'ATSEM dans la classe de Monsieur BERRUYER en GS en remplacement de Madame Sandrine HERNIO.

Cette rentrée 2018 voit le retour de la semaine à 4 jours avec la fin du dispositif des Temps Activités Périscolaires. Les élèves de Madame DUFOUR (CM2) et ceux de Madame LECLUSE (CP) ont inauguré les classes rénovées pendant les vacances scolaires (peinture, sol, plafond et ventilation).

Le 3 septembre Monsieur le Maire, les élus, l'équipe enseignante et le personnel communal se sont retrouvés autour du traditionnel pot de l'amitié le jour de la rentrée.

Périscolaire

Accueil périscolaire du matin et du soir

Bravo à nos champions !

Nous avons terminé l'année scolaire 2017-2018 dans une ambiance très festive avec la coupe du monde de football. Chacun, petits et grands, a participé à sa manière à cet évènement sportif. Le concours des pronostics a été très suivi par les enfants et même les parents se sont pris au jeu.

La coupe du monde des pronostics a été décernée à Louka COSSON avec 7 bons scores
suivi de
Lalie MERDRIGNAC avec 6 bons scores.

Périscolaire

Dès le printemps, les enfants se sont affairés autour des **jardinières et des parcelles**. Nous avons fait des semis de tomates, de courgettes et de mufliers (fleurs). Au fil des semaines, nos petites graines sont devenues de belles boutures que nous avons plantées dans les différentes parcelles. Une météo clémente et un arrosage généreux ont transformé nos boutures en de magnifiques plants !

Un travail en équipe dans la bonne humeur !

Les petites boutures attendent le soleil

Arrosage ... et le tour est joué.

Récolte avant dégustation

Nous étions un peu tristes de les laisser à la fin de l'école car il n'y aurait plus personne pour s'en occuper… Mais quelle a été notre surprise au retour de vacances, nos plants ont survécu à la canicule et nous ont offert une récolte très abondante !

Nous tenons à remercier Olivier, Pascal et Christine qui se sont occupés de notre jardin et de nos plantes vertes pendant notre absence estivale.

Nos framboisiers ont eu beaucoup de succès pendant les vacances car il est vrai qu'il est difficile de résister à cueillir une framboise lorsqu'on passe devant ces magnifiques arbustes, mais pas de souci nous partageons…

La famille de Léo remercie les enfants de l'accueil périscolaire pour leur participation.

Depuis 2015 nous récoltons des crayons usagés, des capsules de café et des gourdes de compote afin de réunir des fonds pour que Léo puisse bénéficier de soins adaptés à son handicap. Mais malheureusement la collecte de Léo s'arrête car certains déchets ne sont plus rentables à recycler. C'était une belle aventure et nous souhaitons à Léo un long chemin parsemé de petits bonheurs.

Pour continuer notre action humanitaire au sein de l'accueil, nous avons proposé aux enfants de nous associer à l'action de Monsieur Joël GAULTHIER. Ce dernier récolte bouchons en plastique et en liège pour l'association « *les bouchons de la côte d'Emeraude* » qui aide les personnes avec un handicap.

Aide aux devoirs

Marie-Claude, bénévole depuis 2006, et Thérèse depuis 2009, assurent l'aide aux devoirs pour les enfants du CP au CM2 tous les lundis, mardis et jeudis à l'accueil périscolaire.

Nous tenons à les remercier et à les féliciter pour cet investissement !

Arts & Culture

Après une trêve estivale, l'association a repris ses bonnes habitudes dans la convivialité et la bonne humeur ! L'assemblée générale a eu lieu le 12 octobre 2018.

Danse

Nos danseurs et danseuses retrouvent Marcel et Jean à la musique et accueillent Marcel et Régine qui les guident dans leurs pas. N'hésitez pas à venir les rejoindre, ils dansent un jeudi sur deux à la maison du temps libre de 17 heures à 18 heures 30 (depuis le 13 septembre 2018).

Gymnastique

La gymnastique a elle aussi rouvert ses portes. Joris accompagne les participantes le mardi de 20 heures à 21 heures à la maison du temps libre. Deux séances de découverte sont proposées avant de s'inscrire.

Scrabble

Quant au Scrabble, pas d'interruption cet été, nous avons toujours eu quelques joueurs.
A partir de la rentrée, nous espérons bien retrouver notre équipe au complet mais aussi accueillir de nouveaux passionnés. Les joueurs de Scrabble se réunissent tous les jeudis à partir de 14 heures à la maison des associations.

Nous vous souhaitons une bonne année à tous !

Pour toutes ces activités vous pouvez nous contacter au 06 70 42 90 08 ou 06 68 25 75 15.

Club de l'Amitié

Repas grillades

C'est dans une ambiance agréable et détendue que le Club s'est réuni autour d'un repas grillades le 29 juin dernier. Comme chaque année, le menu a été élaboré et réalisé par les membres du bureau secondés par quelques personnes venues spontanément apporter leur précieuse aide. Nos 52 convives ont apprécié le repas servi avant de commencer les jeux de cartes et le Scrabble qui ont clôturé cette joyeuse manifestation.

André et Gérard ont assuré la cuisson de la viande

Agenda du second semestre

18 NOVEMBRE
Spectacle du « Petit Fermier »
à 14 heures 30, maison du temps libre.
Spectacle composé de sketchs humoristiques et de chansons en phase avec la drôle d'époque à laquelle nous vivons.
Tarif : 6 euros (enfants : gratuit jusqu'à 11 ans).
Possibilité d'acheter ses billets avant la date auprès des membres du bureau.

7 DÉCEMBRE
Noël avant l'heure à PLENEE-JUGON **sur le thème des années 70**
Spectacle et repas de Noël avec animation dansante (Complet).
Possibilité de s'inscrire sur une liste d'attente auprès de Monique LEMOINE.

15 DÉCEMBRE
Repas de Noël du Club au Restaurant " *Le Bistrot de campagne* "
Inscriptions avant le 8 décembre. Ouvert aussi aux non-adhérents.
Renseignements auprès des membres du bureau.

21 DÉCEMBRE
Goûter de Noël
réservé aux adhérents.

11 JANVIER 2019
Assemblée générale à la maison du temps libre suivie de **la galette des rois**.
Pour rappel tous les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

14 JANVIER 2019
Tournoi de belote organisé par le club avec l'appui du club de cyclos.

L'art floral continue

Les Trois Coups de Vildé

Après deux représentations qui ont connu un franc succès, les Trois Coups de Vildé ont repris le chemin des planches des répétitions le mardi soir à la maison des associations à 20h30 en compagnie de deux nouvelles recrues : Mireille CADOL et Sylvie ANDRE-GODARD.

Les 9 et 10 mars 2019, ils monteront à nouveau sur la scène de la maison du temps libre, avec une pièce comique sur le choc des cultures, entre des parisiens récemment installés dans une petite campagne et leurs voisins paysans. Une pièce d'une heure et demi qui nous réserve bien des fous rires !

Alors rendez-vous

LE SAMEDI 9 MARS 2019 À 20H30 ET LE DIMANCHE 10 MARS 2019 APRÈS MIDI

pour un moment de rire et de détente.

Football Club Plélan Vildé Corseul

C'est reparti pour une nouvelle saison !

La rentrée de l'école de football s'est déroulée fin août et vous avez pu constater que le club a changé de nom. En effet le club de Corseul est venu s'ajouter au FC Pays de Plélan-Vildé dans le but d'étoffer nos effectifs jeunes, seniors, loisirs et bénévoles.

De plus, la victoire de la France lors du mondial en Russie cet été a donné des idées à nos jeunes puisque nous avons quasiment triplé notre effectif par rapport à l'année dernière en catégorie U7 (nouvelle licence).

Samedi 15 septembre s'est tenu le traditionnel tournoi en herbe du FC PVC avec pas moins de 400 jeunes qui ont pu fouler les pelouses plélanaises ! C'est Dinan-Léhon qui a remporté la mise en U11 et U13 mais nos jeunes pousses n'ont pas démérité en atteignant les ¼ & ½ finales.

Un grand merci aux bénévoles et acteurs de cette journée.

Il n'est pas trop tard pour inscrire votre enfant s'il le souhaite, il suffit de nous contacter au 06.98.29.32.76 pour connaître les modalités d'inscription.

On en profite pour remercier Alain RAVARD et Jean BRIAND qui viennent d'intégrer notre équipe de bénévoles. Espérons que cela donne des idées à d'autres…

Nous avons également une pensée sincère pour M. Claude JUVAUX fidèle supporter et bénévole du club qui nous a quittés dernièrement…

Bonne saison à tous !

Les Randonneurs

L'assemblée générale des randonneurs s'est tenue le 22 septembre à la salle de LA LANDEC. Le programme de l'année a été établi et le bureau a été renouvelé dans son intégralité :

Président	Pierre MENARD
Vice-présidente	Nathalie DENIS
Secrétaire	Michel LECUYER
Secrétaire adjoint	Claude LEGOUX
Trésorière	Gisèle CAMPION
Trésorière adjointe	Yvette GODARD

Une "choucroute de la mer" servie par les bénévoles de l'association et animée par un orchestre a clôturé cette soirée.

La sortie des GLENANS en juillet dernier a remporté un vif succès, 150 personnes ont pu découvrir cet archipel sauvage.

La saison reprendra le 7 octobre 2018, 3 circuits sont proposés gratuitement 5, 8 et 12 kms.
Les départs ont lieu à 14 heures 30 précises à la salle polyvalente de chaque commune et le retour vers 17 heures 30.

Une soirée comique avec Claude VANONY aura lieu le 25 janvier 2019 à la salle de l'Embarcadère de PLELAN-LE-PETIT, rire assuré.

Un totem financé par l'association a été placé sur le parking de la mairie, vous pourrez y découvrir le circuit de randonnée balisé de VILDE-GUINGALAN.

Calendrier des randonnées

7 octobre à TREBEDAN
4 novembre à VILDE-GUINGALAN
2 décembre à SAINT-MELOIR-DES-BOIS
6 janvier à SAINT-MICHEL-DE-PLELAN
3 février à SAINT-MAUDEZ
3 mars à LA LANDEC
7 Avril à PLELAN-LE-PETIT
5 mai à PLOREC-SUR-ARGUENON
2 juin à LANGUEDIAS

La sortie annuelle
est fixée au 23 juin 2019

Amicale Laïque

Qui sommes- nous ?

L'Amicale Laïque est une association de parents d'élèves. Nous nous réunissons à différents moments de l'année afin d'organiser des actions dont les bénéfices permettent de financer les divers projets pédagogiques des enseignants (classe de voile, sorties culturelles ou sportives ...).

Sans ces actions :
pas de sorties pour les classes !

Comme toute association, nous avons besoin de bénévoles. Chacun de nous peut essayer de donner un peu de son temps pour permettre à l'Amicale de bien fonctionner.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

L'Amicale Laïque, c'est aussi la convivialité entre familles. Nous avons donc organisé le dimanche 16 septembre un pique-nique autour de l'aire de jeux, auquel toutes les familles de l'école étaient conviées.

Association
« Autour d'Emeric et d'Anthony »

La 9ème édition des FOULEES D'EMERIC ET ANTHONY a eu lieu le 7 septembre 2018 et a connu un beau succès !

Près de 330 coureurs et plus de 120 marcheurs ont assuré le spectacle devant un public venu nombreux !

La condition essentielle à cette réussite était évidemment la météo ensoleillée. Avec le beau temps, les coureurs ont géré leur effort plus facilement sur un circuit agréable, les marcheurs ont apprécié la balade à travers les routes vildéennes et le public a profité pleinement de la buvette tout en dégustant une galette saucisse ou une délicieuse crêpe. La remise des trophées sur la place de la mairie a permis d'animer le bourg de VILDE-GUINGALAN à la nuit tombée.

Cette manifestation ne pourrait bien entendu pas exister sans l'aide de tous les bénévoles qui restent fidèles à notre association et qui se mobilisent pour maintenir la sécurité sur le circuit, pour ravitailler les sportifs et pour servir boissons, galettes saucisses et crêpes tout au long de la soirée ! MERCI A EUX !

Cette année, un nouveau parcours a été proposé pour que l'événement soit accessible à tous, performants comme débutants, jeunes et moins jeunes, tout en faisant découvrir la commune de VILDE-GUINGALAN. De même, une 2ème course de 5 kms mesurés a été ouverte pour augmenter le nombre de coureurs. Les premiers échos sont très positifs, ce qui encourage le bureau de l'association à poursuivre cette belle aventure.

Les comptes de ces 9èmes Foulées d'Emeric et Anthony sont en cours de finalisation mais l'association espère dégager un bénéfice pour soutenir l'Association Petits Princes à PARIS dans la réalisation de nouveaux rêves pour les enfants gravement malades, et pour concrétiser l'achat de canapés-lits dans le cadre de l'extension du service Hématologie Pédiatrique ou bien pour élaborer un projet avec les adolescents hospitalisés à l'Hôpital Sud de RENNES.

MERCI à tous les Vildéens pour leur fidélité et leur générosité,

et **rendez-vous le 6 SEPTEMBRE 2019 pour les 10èmes Foulées d'Emeric et Anthony ...**

toujours dans un seul but : redonner le sourire aux enfants malades !

Rance Poker Club

Votre association de poker près de chez vous !

Objet de notre association :

Développement du POKER moderne appelé le "*No Limit Texas Hold'em*", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre asssociation loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est à l'adresse du Président (*6, résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan*). Président : Xavier CABUY et trésorier/ secrétaire : François MOREL.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à la maison des associations de la commune (rue de l'école), tous les LUNDIS à partir de 20h00.

Attention : l'accès de la salle (rue de l'école) est interdit aux moins de 18 ans et il y a aucun enjeu d'argent.

Au programme pour 2018, beaucoup de championnats successifs pour cette 7ème saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, tickets d'entrée pour tournois en casino, cotisations futures gratuites). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit plus de 1 500 € !

Ca vous tente d'apprendre le poker moderne ou de vous ameliorer ?

Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3 de gagner un lot !!!

" ACTUALITES " : lors du forum des associations de Dinan Agglo qui a eu lieu les samedi 8 et dimanche 9 septembre 2018, notre stand poker (cf photo jointe) a reçu 16 visiteurs amateurs débutants qui ont testé le poker, puis 8 d'entre eux sont réellement venus essayer au club. Au final 4 parmi eux ont déjà choisi d'adhérer 2 semaines seulement après ce forum des assos (2 vildéens et 2 dinannais) !!! Un résultat très positif et satisfaisant pour notre club associatif !

Donc n'hésitez pas a venir voir ou essayer, c'est gratuit !!!

A bientôt !!!

Tous renseignements supplémentaires au 06 50 58 80 60 ou par mail: xavier.cabuy@orange.fr.
Egalement notre page Facebook :
https://www.facebook.com/RancePokerClub

Le Comité des Fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est déroulée le 3 octobre, plusieurs idées de projets d'animations ont été soumises et le bureau a été renouvelé :

Président	Alain REHEL
Vice-président	Pierre DAULY
Secrétaire	Monique LEMOINE
Secrétaire-adjointe	Thérèse LEFORT
Trésorière	Monique COMMEREUC
Trésorier adjoint	Patrick LEBRETON

Un pot de l'amitié a été servi pour terminer cette soirée conviviale.

Les courses du 28 avril dernier ont réuni un beau plateau de concurrents mais nous déplorons le manque de spectateurs.

Pour l'année à venir deux dates sont à retenir :

- Une soirée théâtre avec la troupe de BRUSVILY le 6 avril
- Une course cycliste sur le circuit de Vaucouleurs le 20 avril

D'autres projets sont à l'étude tel qu'un repas champêtre avec animation.

Le comité des fêtes recrute des bénévoles, les personnes désireuses de dynamiser les festivités peuvent nous rejoindre et seront les bienvenues.

La Société de Chasse

La société de chasse de Vildé-Guingalan compte 29 chasseurs pour cette saison 2018/2019.

Lors de l'assemblée générale du 14 septembre 2018, il a été élu un trésorier adjoint. Monsieur Julien SALMON remplace Madame Sandra LE MABEC et le reste du bureau reste inchangé.

A la grande satisfaction des chasseurs, la soirée jambon à l'os du 21 juillet a rencontré un vif succès. Nous remercions tout particulièrement les épouses des chasseurs ainsi que tous les autres bénévoles qui ont contribué à cette réussite.

Le 8 septembre a eu lieu l'inauguration d'un local mis à disposition par la commune. Monsieur le Maire, Jean-Yves JUHEL, les conseillers municipaux ainsi que l'équipe technique ont partagé un moment convivial avec les chasseurs autour d'un apéritif.

Au cours de cette journée il a été offert, à sa grande surprise, à Monsieur Léonard HERVE, doyen des chasseurs, sa carte de société ainsi qu'un polo de battue. Un bouquet de fleurs et un soin de beauté ont également été offert à Madame Sandra LE MABEC en remerciement de ses activités au sein du bureau depuis 2016.

La société de chasse tient également à remercier tous les agriculteurs et autres propriétaires qui mettent leurs terres à disposition des chasseurs.

Nous vous rappelons également que la société de chasse dispose de 2 piégeurs agréés (ragondin, pie,...). Contact : Magali et Jacky DELAMOTTE au 02 96 82 11 63.

N'hésitez pas à contacter la société de chasse pour tous renseignements ou problèmes rencontrés.

Thierry LAMÉ, Président 06 83 86 54 12

Magali DELAMOTTE, Trésorière 06 41 87 04 65

Cyclo Club Vildéen

Avec les bonnes températures automnales, les cyclos sont toujours assidus aux sorties du mercredi et du dimanche.

Le concours de belote aura lieu le lundi 19 novembre 2018 à partir de 13 heures 30 à la maison du temps libre. Tous les participants seront les bienvenus, n'oubliez pas cette date. L'assemblée générale et les demandes de licences auront lieu début novembre.

Pour plus de renseignements et si vous souhaitez nous rejoindre vous pouvez appeler au 02 96 27 08 87 ou le 02 96 27 06 34.

Miss Curvy Bretagne

Nous avons pour but de promouvoir la beauté, le charme et l'élégance de jeunes filles et de jeunes femmes dites rondes de la Région. Les plus représentatives d'entre elles sont élues pour participer au concours Miss Curvy Bretagne que nous organisons. La lauréate est destinée à concourir au titre de Miss Curvy Nationale.

Au-delà d'un simple concours de beauté traditionnel, nous voulons encore une fois mettre le doigt sur ce pourquoi nous nous battons depuis des années : toutes les femmes sont belles !

Nous essayons quotidiennement de faire évoluer les mentalités pour que les femmes rondes soient enfin perçues comme des femmes tout court. L'année dernière cette élection a été un franc succès !

Cette année l'élection a eu lieu le 27 octobre 2018 à PLELAN-LE-PETIT

Une soirée avec un beau spectacle et la présence d'artistes !

La billetterie se trouve sur notre page MISS CURVY BRETAGNE sur Facebook

Au cours de l'année nous organiserons des évènements sur la commune, comme le Marché de Noël qui aura lieu le week-end du 8-9 décembre 2018.

Le Comité Miss Curvy Bretagne est présidé par Madame VERBEQUE, ancienne Miss Curvy Bretagne 2016.

Compagnie Le Souffle du Bateleur

Une association pour la promotion de l'art magique dans la commune.

Le 15 septembre 2018 a été créée la Compagnie « *Le Souffle du Bateleur* », sous la forme d'une association 1901. Son siège social est rue de la Croix Nergan. Son objet est d'une part, de promouvoir l'art magique sous toutes ses formes, via la création de spectacles alliant différentes formes artistiques, des conférences, des expositions, etc. ; d'autre part de proposer ponctuellement (ou de collaborer à) des évènements destinés à des associations caritatives et/ou humanitaires.

Pascal MORCHAIN en est le Président, Annabelle COLLET la secrétaire. Tous les deux habitent Vildé-Guingalan et sont produits par Gold'n Cabaret-Activ'animation sous leurs noms d'artiste Venedig, magicien-ventriloque et Annabelle O'Connell.

Du Pilates avec l'association « Un pas vers la forme » de Calorguen

Le Pilates, sport santé et bien-être pour tous. Venez prendre conscience de votre respiration, de votre tonus musculaire mais aussi de votre souplesse et de son équilibre, tout cela dans la bonne humeur le vendredi de 9 heures à 10 heures.

Le cours de Pilates a débuté le vendredi 14 septembre à la Maison des associations de VILDE-GUINGALAN et nous comptons déjà 6 personnes. Ne nous arrêtons pas là, 2 cours d'essais vous sont proposés.

Contact : Sylvie Petit 06 42 32 30 66

Une randonnée pédestre pour la Ligue contre le cancer

Dans le cadre de la campagne pour le dépistage du cancer colorectal la commune et la section dinannaise de la Ligue contre le cancer organisent une randonnée pédestre. Une animation musicale et deux circuits vous seront proposés, 5 kilomètres (marche populaire) et 10 kilomètres.

Rendez-vous le samedi 23 mars 2019
à 14 heures sur le parking de l'école
pour soutenir l'opération Mars bleu !

MARS BLEU

Espace Culture

SALLES DE SPECTACLE

EMBARCADERE
Rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT
Tél. 02 96 87 14 27

THÉATRE DES JACOBINS
Rue de l'Horloge
22100 DINAN
Tél. 02 96 87 03 11

SOLENVAL
33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOET
Tél. 02 96 89 41 09

LE LABO
10 Rue Victor Schoelcher
22100 DINAN
Tél. 02 96 39 47 80

http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/

Agenda des manifestations

4 novembre - 14H00
RANDONNÉES CANTONALES
(3 circuits – Les Randonneurs)

11 novembre
COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE ET REPAS DES AÎNÉS DE LA COMMUNE

18 novembre à 14H30
SPECTACLE DU PETIT FERMIER
(Club de l'Amitié)

19 novembre à 13H30
CONCOURS DE BELOTE (Cyclo Club Vildéen)

9 décembre
MARCHÉ DE NOËL (Miss Curvy Bretagne)

6 janvier 2019
VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

9 et 10 mars 2019
THÉÂTRE (Les Trois Coups de Vildé)

23 mars 2019
RANDONNÉES ET ANIMATIONS
(Ligue contre le cancer)

6 avril
THÉÂTRE (Comité des fêtes)

20 avril
COURSES CYCLISTES - circuit de Vaucouleurs
(Comité des fêtes)

Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le nouveau site internet de Dinan - Cap Fréhel Tourisme :

www.dinan-capfrehel.com

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/ randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également très bientôt réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.

14 18 CENTENAIRE

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, a le plaisir de vous inviter à assister à la commémoration du **Centenaire de l'Armistice**, avec la participation des enfants de l'école, **le 11 novembre 2018 à 11h30** au Monument aux morts

Les personnes de plus de 65 ans domiciliées sur la commune sont invitées à **partager un repas gratuit** à la Maison du Temps Libre à l'issue de la cérémonie du 11 Novembre. Les aînés concernés seront visités par les élus.

Ceux qui n'ont pas reçu d'invitation sont invités à s'inscrire au secrétariat de la mairie avant le 5 novembre

Informations pratiques
Numéros utiles

ÉCOLE

"Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil"
Primaire : **02 21 08 00 05**
Maternelle : **02 21 08 00 06**
Cantine scolaire : **02 21 08 00 07**
Accueil périscolaire : **02 21 08 00 09**

SANTÉ

Maison médicale : **02 96 27 01 79**

Pharmacies :
- *Blanche Hermine* (PLÉLAN-LE-PETIT) **02 96 27 62 73**
- *Yzanig* (TRÉLIVAN) **02 96 85 05 33**

Hôpital René PLÉVEN : **02 96 85 72 85**

Polyclinique du Pays de Rance : **02 96 85 85 85**

Centre antipoison : **01 40 05 48 48**

SOCIAL

SOS Enfance maltraitée : **119**

Maison du Département : **02 96 80 00 80**

Drogue - Tabac - Alcool Infos : **113** ou **0 800 23 13 13**

Solitud'Ecoute : **0 800 47 47 88**

- Pompiers : **18**
- Gendarmerie : **17**
- Urgences SAMU : **15**
- Appel urgences : **112**

EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) : **02 22 06 45 00**

Dépannage électricité : **09 726 750 22**

AGGLOMÉRATION

Dinan Agglomération : **02 96 87 14 14**

DÉCHÈTERIES* :

Déchèterie Les Landes Fleuries
QUEVERT
Tél. 02 96 87 51 37
Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Mardi : Fermée
Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé
SAINT-HELEN
Tél. 02 96 88 23 22
Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Mercredi : Fermée
Jeudi : Fermée
Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie ZA de Beauvent
LA LANDEC
Horaires du 1er février au 31 octobre
Lundi, mardi, vendredi : 14h00 – 18h00
Mercredi, samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

**Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Agglomération. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le service au 02 96 87 72 72 ou par mail à dechets@dinan-agglomeration.fr.*